

## Questions orales

programmes sociaux par un transfert correspondant de points d'impôt au Québec.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment peut-il concilier son engagement formel de décentraliser le régime fédéral avec le refus de son ministre des Finances de discuter du principe même de la proposition du gouvernement du Québec visant à remplacer par des points d'impôt la contribution actuelle d'Ottawa au financement des programmes sociaux?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, avant de répondre à la question du chef de l'opposition, je dois lui dire que ça nous peine de le voir partir. Nous avons bien aimé les deux années pendant lesquelles il a été chef de l'opposition. En politique, ainsi est faite la vie. On s'affronte, mais il y a des moments qu'on apprécie plus que d'autres.

Je lui souhaite bonne chance et, comme il l'a dit dans son discours à Laval, si c'est pour travailler pour la relance économique et l'assainissement des finances publiques, nous serons là, prêts à collaborer. Alors, je lui souhaite bonne chance dans cette voie-là. Si c'est l'autre qui domine, bien là, on sera encore en confrontation. Seulement, je voudrais répondre à la question du chef de l'opposition concernant les points d'impôt: c'est une forme de transfert plutôt qu'une autre. Le montant est exactement le même.

• (1420)

Cependant, aux fins de l'administration publique et pour que la population sache que l'argent est transféré du gouvernement central vers les gouvernements provinciaux, je pense que le ministre des Finances a raison, les gens le savent très bien, lorsque c'est un paiement de transfert plutôt que des points d'impôt, parce qu'on oublie, lorsque ce sont des points d'impôt, après quelques années, qu'on ne reçoit aucun crédit. Mais le gouvernement fédéral se retire et permet à la province de percevoir l'impôt.

La participation du gouvernement central, par ce fait même, disparaît. Je pense que le ministre des Finances veut que tous les citoyens, dans toutes les provinces, sachent exactement quelle est la contribution du gouvernement fédéral dans les paiements qui sont reçus pour l'administration des programmes sociaux.

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ):** Monsieur le Président, je dois dire que le chef du gouvernement a un peu brisé le rythme de mon attaque parlementaire.

Je voudrais en une phrase lui dire que je partirai d'ici avec le respect des personnes, le respect des opinions des personnes, même si ces opinions ne coïncident pas avec les nôtres, le respect des institutions et la reconnaissance que j'ai d'avoir fait un apprentissage plus poussé d'une démocratie parlementaire exceptionnelle, celle de la Chambre des communes du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bouchard:** Je voudrais demander au premier ministre comment il peut, d'une part, rejeter du revers de la main la proposition de M<sup>me</sup> Marois qui, d'autre part, répondrait à la revendication soutenue par le Québec depuis la Conférence de Victoria en 1971 sur la volonté du Québec et la nécessité pour le Québec de détenir l'ensemble des leviers en matière de programmes sociaux.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, que les paiements de transfert soient effectués sous forme de points d'impôt ou sous forme de transferts de liquidité, c'est exactement la même chose.

En matière de décentralisation, par exemple, nous avons indiqué clairement que nous allions nous retirer de la formation de la main-d'œuvre. Par contre, nous voulons que l'argent perçu à ces fins serve à nos clients, c'est-à-dire aux gens qui ont contribué dans tout le Canada, par leurs cotisations et la cotisation de leurs employeurs, pour leur apporter une sécurité lorsqu'ils perdent leur emploi. Cet argent doit servir aux travailleurs qui ont perdu leur emploi.

Quant à l'administration et à la nature des programmes de formation, c'est de compétence provinciale. Ils pourront décider eux-mêmes quelle formation ils veulent donner, mais il faudra s'assurer que l'argent transféré serve à la formation des gens qui sont sans travail, parce qu'ils auront contribué au fédéral pour éventuellement recevoir ce service-là lorsqu'ils perdent leur emploi.

**L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ):** Monsieur le Président, on vient de mêler singulièrement les choses puisque, si quelqu'un sait de quoi il s'agit, c'est bien le premier ministre.

En effet, c'est toute la différence du monde entre des points d'impôt qui donnent toute la liberté à un gouvernement, qui fluctuent à la hausse en général avec la perception fiscale, et des contributions financières que le gouvernement fédéral réduit à volonté et qu'il assortit de contrôles de normes nationales. C'est toute la différence au monde.

Je demande au premier ministre s'il ne reconnaît pas qu'il s'agit là d'une astuce tout à fait détestable qui consiste à faire payer par le gouvernement du Québec une facture de plus en plus lourde pour les programmes sociaux et continuer en même temps, s'agissant d'Ottawa, de percevoir au Québec des taxes et des impôts de plus en plus accrus.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque nous avons formé ce gouvernement il y a deux ans et quelques mois, les transferts du gouvernement fédéral dans les programmes sociaux, comme dans la péréquation, s'élevaient à plus de 11 milliards de dollars. Aujourd'hui, c'est encore plus que cela, et l'an prochain, ce sera encore plus de 11 milliards de dollars.

Alors, il n'y a pas eu de coupures. Il y a peut-être certains paiements qui ont diminué, mais les paiements de péréquation pour toutes les provinces les plus pauvres au Canada ont nécessairement augmenté durant cette période. Il n'y a effectivement